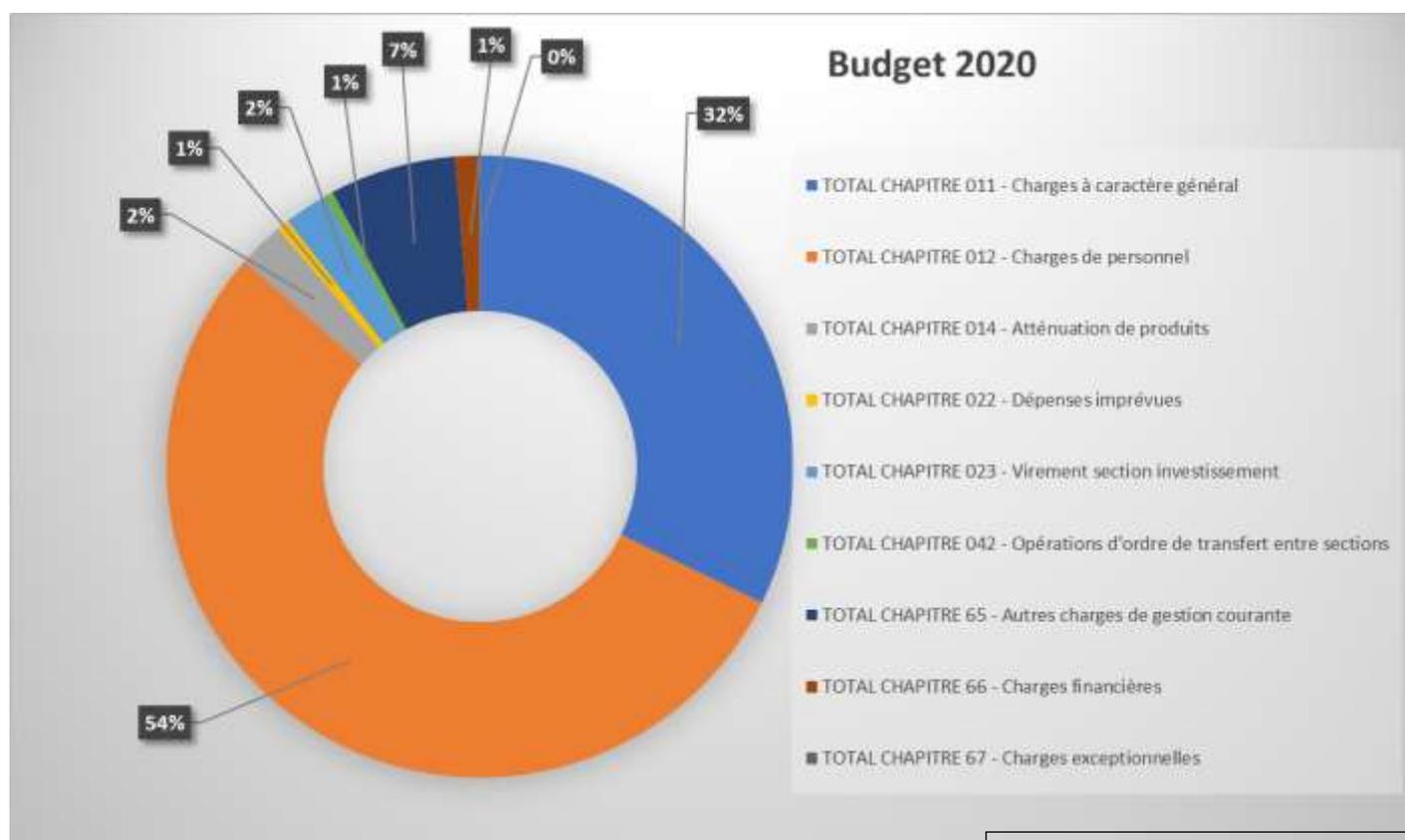


PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

I. Section de fonctionnement

a. Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Objet du chapitre	BP	En % du budget Fonctionnement
011	Charges à caractère général	574 790,00 €	32,22%
012	Charges de personnel	967 700,00 €	54,24%
014	Atténuation de produits	42 767,01 €	2,40%
022	Dépenses imprévues	11 189,43 €	0,63%
023	Virement à la section d'investissement	40 000,00 €	2,24%
042	Opérations d'ordre	8 335,56 €	0,47%
65	Autres charges de gestion	116 755,00 €	6,54%
66	Charges financières	21 640,00 €	1,21%
67	Charges exceptionnelles	950,00 €	0,05%
TOTAUX		1 784 127,00 €	100%



Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Les comptes 60 (achats et variations de stocks) sauf 6031 (variation des stocks de matières premières) pour un montant total de 215 900.00 € représentant 37.56 % du chapitre ;
- Les comptes 61 (services extérieurs) pour un montant de 227 790.00 € représentant 39.63 % du chapitre ;
- Les comptes 62 (autres services extérieurs) sauf 621 (personnel extérieur au service) pour un montant de 127 400.00 € représentant 22.17 % du chapitre ;
- Les comptes 635 et 637 (autres impôts, taxes et versements assimilés) pour un montant de 3 700.00 € représentant 0.64 % du chapitre.

Le chapitre 012 – Charges de personnel :

Les charges de personnel et frais assimilés sont classés comme suit :

- Les comptes 621 (personnel extérieur au service) pour un montant de 10 000.00 € représentant 1.03 % du chapitre ;
- Les comptes 633 (impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations) pour un montant de 26 800.00 € représentant 2.77 % du chapitre ;
- Les comptes 64 (charges de personnel) pour un montant de 930 900.00 € représentant 96.20 % du chapitre.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits :

- Le compte 739223 correspond au prélèvement effectué au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) pour un montant de 39 000.00 € représentant ainsi 91.19 % du chapitre ;
- Le compte 739211 correspond à l'attribution de compensation à verser à la Communauté de Communes du Pays de Limours faisant suite aux différents transferts de compétences.
Le montant affecté à ce compte est de 3 767.01 € soit 8.81 % du chapitre.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues :

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le montant inscrit sur ce chapitre est de 11 189.43 € et représente 0.63 % du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

L'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui peut être consacrée au financement d'investissements (l'« autofinancement ») est évaluée à 40 000.00 €, représentant 2.24 % du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre :

Ce chapitre est impacté par des mouvements d'ordre pour :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant 72.05 % du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;
- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de 2 329.65 € représentant 27.95 % du chapitre.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion :

Ce chapitre regroupe les contingents, participations obligatoires et subventions versées se décomposant essentiellement comme suit :

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200720-2419-20- DE Date de réception préfecture : 2
--

- Les redevances pour concessions, brevets, licences, etc. à hauteur de 2 650.00 € représentant 2.27 % du chapitre ;
- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers délégués à hauteur de 79 900.00 € représentant 68.43 % du chapitre ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables, et plus particulièrement les créances admises en non-valeur, pour un montant de 500.00 € représentant 0.43 % du chapitre ;
- Les contingents et participations obligatoires (SDIS) pour un montant de 105.00 € représentant 0.09 % du chapitre ;
- Les subventions de fonctionnement versées (CDE, CCAS, Associations) pour un montant de 33 400.00 € représentant 28.61 % du chapitre ;
- Les ajustements de la paie relatifs au PAS (prélèvement à la source) pour un montant de 200.00 € représentant 0.17 % du chapitre.

Le chapitre 66 – Charges financières :

Les charges d'intérêts et autres charges financières (Ligne de Trésorerie Interactive) sont évaluées à 21 640.00 € représentant 1.21 % du budget total des dépenses de fonctionnement.

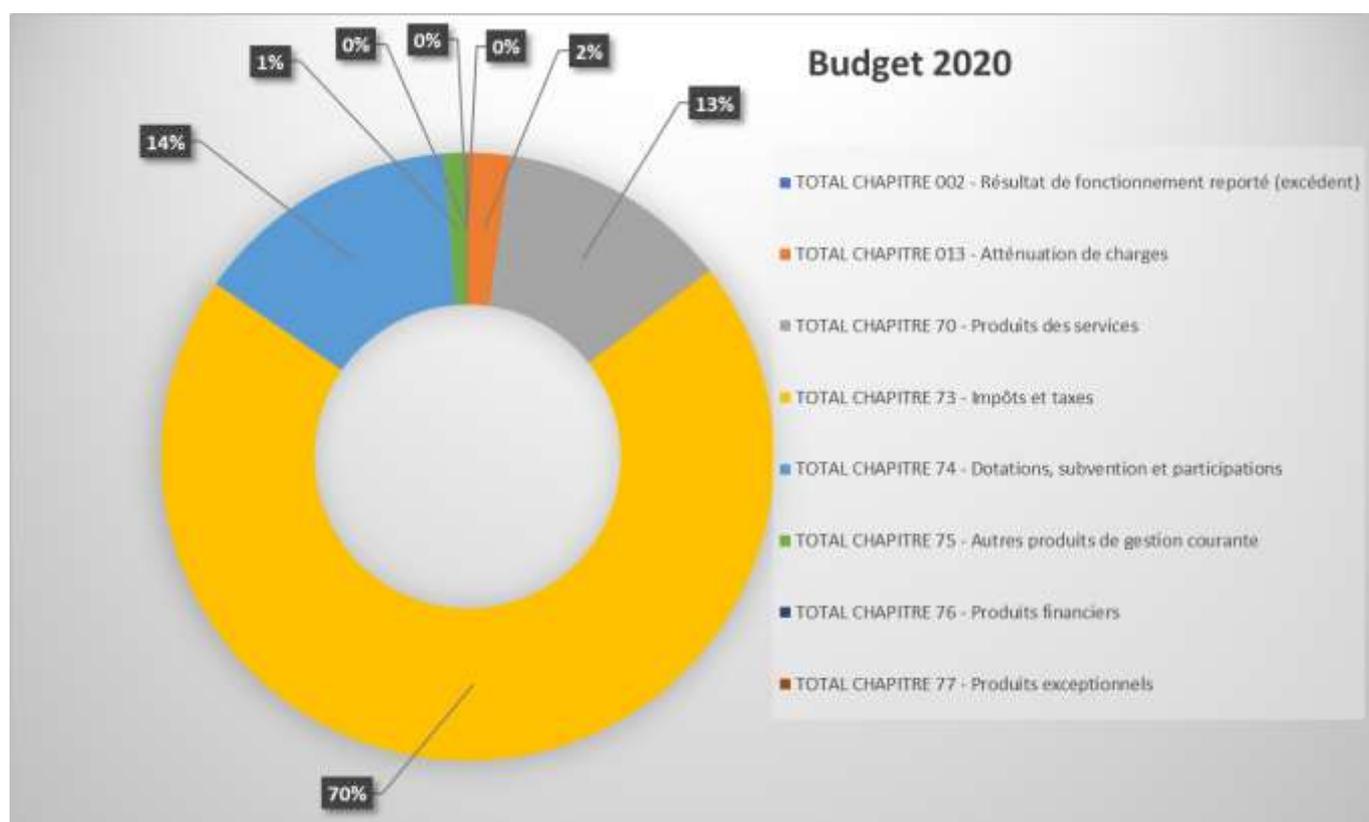
Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Les charges secours et dots pour un montant de 500.00 € représentant 52.63 % du chapitre (ZBO : don RAID AMAZONES) ;
- Les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 450.00 € représentant 47.37 % du chapitre.

b. Fonctionnement – Recettes

Chapitre	Objet du chapitre	BP	En % du budget Fonctionnement
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00%
013	Atténuation de charges	40 000,00 €	2,24%
70	Produits des services	219 100,00 €	12,28%
73	Impôts et taxes	1 250 675,00 €	70,10%
74	Dotations, subventions et participations	252 431,00 €	14,15%
75	Autres produits de gestion courante	20 918,00 €	1,17%
76	Produits financiers	3,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,06%
TOTAUX		1 784 127,00 €	100%



Le chapitre 013 :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 6419 correspondant aux remboursements sur rémunérations du personnel (SOFAXIS, CPAM) qui sont évalués à 40 000.00 € et représentent 2.24% du budget total des recettes de fonctionnement.

Le chapitre 70 – Produits des services :

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes suivantes :

- Le compte 703 (redevances et recettes d'utilisation du domaine) pour un montant total de 13 600.00 € représentant 6.21 % du chapitre ;
- Le compte 706 (redevances et droits des services à caractère « culturel » et « sportif et de loisirs », des services périscolaires et d'enseignement) pour un montant total de 182 500.00 € représentant 83.29 % du chapitre ;

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

- Le compte 708 (autres produits : remboursements de frais) pour un montant total de 23 000.00 € représentant 10.50 % du chapitre.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 731 (impôts locaux) pour un montant de 1 147 081.00 € représentant 91.72 % du chapitre ;
- Le compte 735 (impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : taxe électricité, redevance des mines) pour un montant de 3 594.00 € représentant 0.29 % du chapitre ;
- Le compte 738 (autres taxes : taxe additionnelle aux droits de mutation) pour un montant de 100 000.00 € représentant 7.99 % du chapitre.

Le chapitre 74 – Dotations et participations :

Ce chapitre est constitué des comptes suivants :

- 741 (Dotation Globale de Fonctionnement : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) pour un montant de 157 001.00 € représentant 62.20 % du chapitre ;
- 744 (FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1 – années 2018 et 2019) pour un montant estimé à 16 000.00 € représentant 6.34 % du chapitre ;
- 745 (Dotation spéciale au titre des instituteurs) pour un montant de 2 808.00 € représentant 1.11 % du chapitre ;
- 747 (participations de l'Etat et collectivités territoriales : emplois-jeunes, emplois d'avenir, Régions, Départements, EPCI, autres communes, autres organismes) pour un montant de 7 000.00 € représentant 2.77 % du chapitre ;
- 748 (autres attributions et participations : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, fonds départemental de la taxe professionnelle, compensations au titre des exonérations des TF et TH, CAF) pour un montant de 69 622.00 € représentant 27.58 % du chapitre.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 752 (revenus des immeubles : loyers, locations de salles) pour un montant de 19 200.00 € représentant 91.79 % du chapitre ;
- Le compte 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires) pour un montant de 218.00 € représentant 1.04 % du chapitre ;
- Le compte 758 (produits divers de gestion courante : charges des loyers) pour un montant de 1 500.00 € représentant 7.17 % du chapitre.

Le chapitre 76 :

Le compte 761 correspond aux produits financiers de participations auprès du Crédit Agricole (parts sociales).

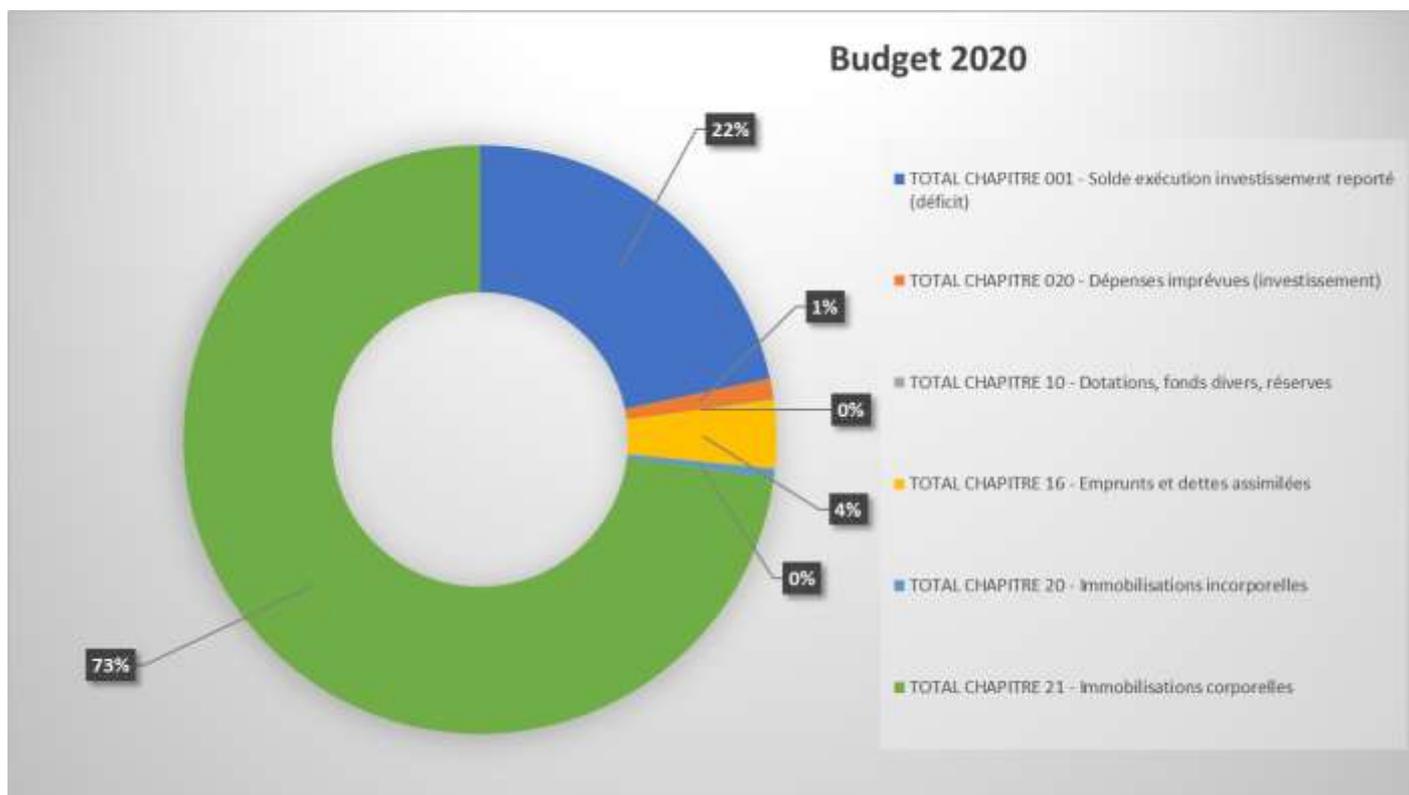
Le chapitre 77 :

Le compte 778 correspond à des produits exceptionnels divers (indemnités versées par des administrés dans le cadre de contentieux d'urbanisme) pour un montant total de 1 000.00 € représentant 0.06 % du budget total des recettes de fonctionnement.

II. Section de d'investissement

a. Investissement – Dépenses

Chapitre	Objet du chapitre	BP	En % du budget Investissement
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	336 177,45 €	21,67%
020	Dépenses imprévues	18 000,00 €	1,16%
10	Dotations, fonds divers et réserves	200,00 €	0,01%
16	Emprunts et dettes assimilées	58 091,00 €	3,75%
20	Immobilisations incorporelles	7 100,00 €	0,46%
21	Immobilisations corporelles	1 131 524,00 €	72,95%
TOTAUX		1 551 092,45 €	100%



Le chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le résultat de l'année 2019 fait apparaître un solde déficitaire de 336 177.45 € et il représente 21.67% du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 020 – Dépenses imprévues :

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le montant inscrit sur ce chapitre est de 18 000.00 € et représente 1.16 % du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est provisionné à hauteur de 200.00 € pour permettre le remboursement de potentiels frais de taxe d'aménagement indûment perçus.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre est impacté par le remboursement du capital de la dette à hauteur de 58 091.00 € soit 3.74 % du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Les dépenses réalisées sur ce chapitre sont issues de :

- L'article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc. (logiciels et licences « métiers » : évolution logiciel facturation des familles, terminal pour les procès-verbaux électroniques, certificats électroniques) pour un montant de 7 100.00 € représentant 0.46 % du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

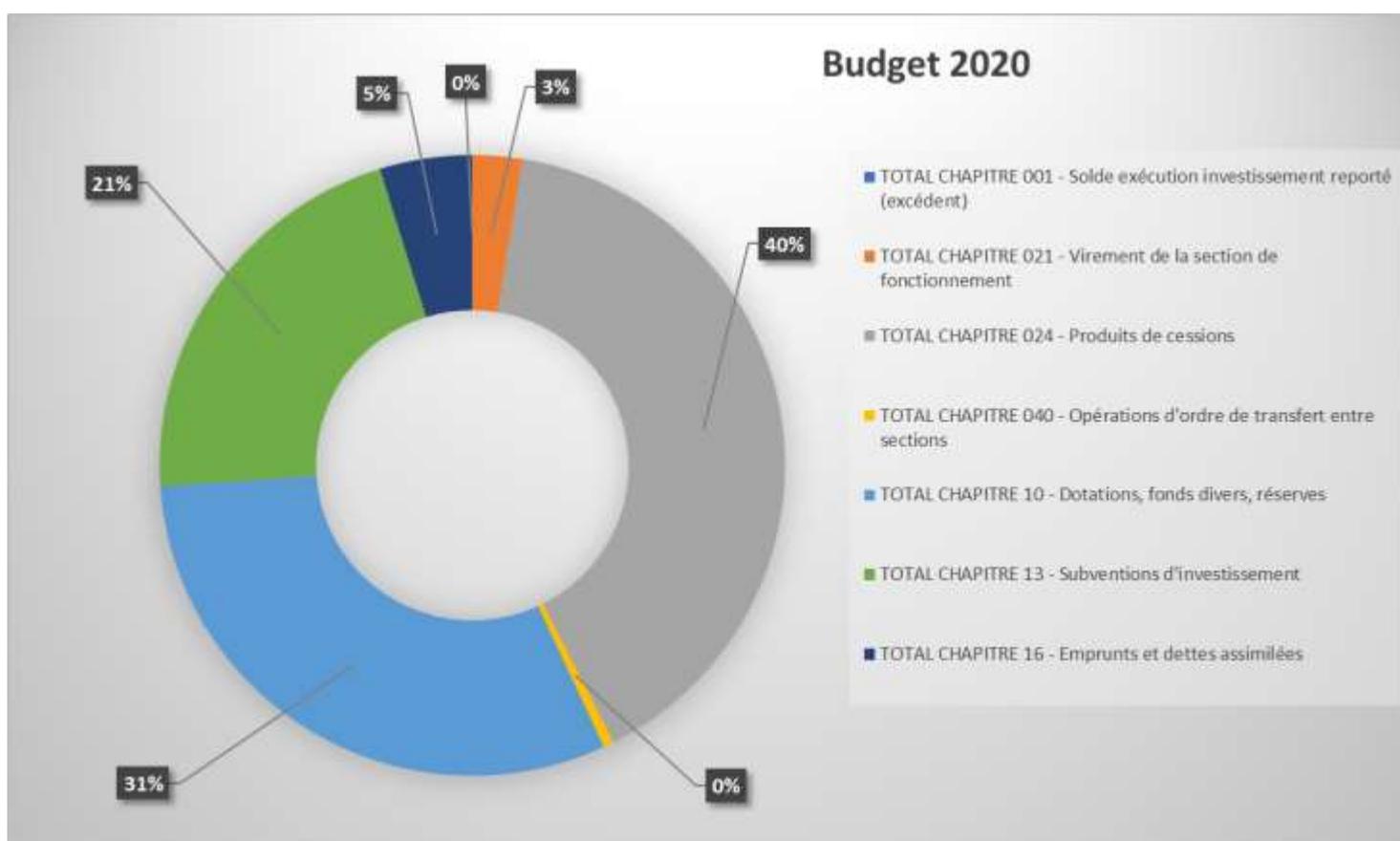
- Le compte 211 – articles 2111 et 2115 – Acquisition de terrains non bâtis (LEMAÎTRE, LEBOUILLE, FAUTRAT, JAFFRE) et terrain bâti (provision acquisition maison OGER après avis des domaines) pour un montant de 259 360.00 € ;
- Le compte 212 – article 2128 – Agencements et aménagements de terrains (travaux fleurissement) pour un montant de 4 000.00 € ;
- Le compte 213 – articles 21312 / 21318 / 2135 / 2138 (bâtiments publics, installations générales-agencements et aménagements des constructions) pour un montant de 411 230.00 € ;
- Le compte 215 – articles 2152 / 21568 / 2158 (travaux d'aménagement de la rue de la Coque Salle, matériel et outillage d'incendie et de défense civile, matériel et outillage de voirie, autres installations - matériel et outillage techniques) pour un montant de 220 000.00 € ;
- Le compte 218 – articles 2183 / 2184 / 2188 (matériel de bureau et informatique, mobilier, autres immobilisations) pour un montant de 12 500.00 €.

Les nouvelles inscriptions budgétaires 2020 sont provisionnées à hauteur de 907 090.00 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de l'année 2019 à hauteur de 224 434.00 €.

Ce chapitre représente 72.95 % du budget total des dépenses d'investissement.

b. Investissement – Recettes

Chapitre	Objet du chapitre	BP	En % du budget Investissement
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €	2,58%
024	Produits de cessions	620 000,00 €	39,97%
040	Opérations d'ordre	8 335,56 €	0,54%
10	Dotations, fonds divers et réserves	143 000,00 €	9,22%
1068		335 298,29 €	21,62%
13	Subventions d'investissements	330 300,00 €	21,29%
16	Emprunts et dettes assimilées	74 158,60 €	4,78%
TOTAUX		1 551 092,45 €	100%



Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 023 de la section dépenses de fonctionnement.

L'estimation de la part d'excédent de fonctionnement a été évaluée à 40 000.00 € représentant 2.58 % du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 024 – Produits des cessions d’immobilisations :

Ces produits sont issus de la vente des parcelles suivantes :

- ✚ Section B – parcelles N°590-592-594-596-598 à Monsieur POIRY – pour un montant de 600 000.00 € ;
- ✚ Section C – parcelle N°151 au CCAS de Fontenay-lès-Briis – pour un montant de 20 000.00 €.

Le montant inscrit sur ce chapitre est de 620 000.00 € et représente 39.97 % du budget total des recettes d’investissement.

Le chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre section :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

Il est impacté comme suit :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant 72.05 % du chapitre (amortissement des frais d’études de l’assainissement jusqu’en 2025) ;
- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de 2 329.65 € représentant 27.95 % du chapitre.

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 102 (FCTVA et taxe d’aménagement) pour un montant de 143 000.00 € représentant 29.90 % du chapitre ;
- Le compte 106 (excédents de fonctionnement capitalisés).
L’excédent de fonctionnement cumulé apparaissant au compte administratif 2019 est de 335 298.29 € et il ne suffit donc pas pour couvrir le besoin de financement de la section d’investissement au regard du déficit constaté : 336 177.45 €.
L’excédent de fonctionnement doit être affecté en totalité sur la section d’investissement et aucune quote-part ne peut en être reportée en recette de fonctionnement.

Le chapitre 13 – Subventions d’investissement :

Les subventions d’investissement à percevoir sont :

- Le compte 132 – articles 1322 / 1323 - subventions :
 - de la Région : au titre du contrat régional pour l’aménagement d’un local associatif dans le bâtiment des Marronniers (acquisition CCPL) et la réalisation du parking de la Coque Salle ;
 - du Département : au titre du contrat départemental pour la construction d’un bâtiment périscolaire.

Les nouvelles inscriptions budgétaires 2020 sont provisionnées à hauteur de 239 000.00 € auxquelles s’ajoutent les restes à réaliser de l’année 2019 à hauteur de 91 300.00 €.

Ce chapitre représente 15.41 % du budget total des recettes d’investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes :

Ce chapitre est constitué d’un emprunt d’équilibre à hauteur de 74 158.60 € représentant 4.78% du budget total des recettes d’investissement.